

**REPUBLIQUE de GUINEE**

**Travail - Justice - solidarité**



**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE  
ET DE LA DECENTRALISATION**

\*\*\*\*\*

**REGION ADMINISTRATIVE DE FARANAH**

... ..

**PREFECTURE DE DINGUIRAYE**

\*\*\*\*\*

**COMMUNE URBAINE DE DINGUIRAYE**

**Avis d'Appel d'Offres (AA0)**

*Autorité contractante : Commune URBAINE DE DINGUIRAYE*

*Identification de l'AAO N° 001/BAS/FCE/CU/DYE/2024*

1. La Commune URBAINE DE DINGUIRAYE a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget un financement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) dans le cadre de la mise en œuvre de la convention du MEPU-A et MATD à travers le du BAS-Fonds Communs de l'Education (FCE) afin de financer les projets d'investissement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des **travaux d'Extension de l'école primaire du Camp au quartier BOURIAH dans la Commune Urbaine de DINGUIRAYE**. Les Travaux seront exécutés dans la Commune URBAINE DE DINGUIRAYE dans le Camp militaire au BOURIAH et dans un **délai de Quatre (04) mois**.
2. La Commune URBAINE DE DINGUIRAYE sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
  - ❖ Un (1) Bâtiment de trois (3) salles de classe ;
  - ❖ Un (1) bloc de latrines de 02 cabines
  - ❖ Un (1) bloc de latrines de 03 cabines ;
  - ❖ Fourniture et installation des équipements et mobiliers ;
  - ❖ Deux (02) bâtiments du logement des enseignants avec les équipements,
  - ❖ Deux (02) cuisines ;
  - ❖ Deux (02) blocs de latrines de 03 cabines pour le logement des enseignants ;
  - ❖ Deux (02) fosses septiques ;
  - ❖ Un (1) forage équipé de pompe manuelle ;
  - ❖ Une (1) clôture de l'école en maçonnerie avec la devanture en antivol.
3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur le Receveur de la Commune de URBAINE DE DINGUIRAYE**, téléphone : 622 02 62 62, Email : [barryabdoulayebademba7@gmail.com](mailto:barryabdoulayebademba7@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Commune de URBAINE DE DINGUIRAYE**, Tél : 622 46 06 56, Email : [sanohbassala9@gmail.com](mailto:sanohbassala9@gmail.com) Du Lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.
5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- ❖ Trois (3) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
- ❖ Capacité financière d'autofinancement à hauteur de 30% du montant du marchés ;
- ❖ Disposer d'un personnel clé qualifié à mobiliser ;
- ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.

*Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.*

6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après ci-dessus, à compter du **Mardi 27 février 2024** Contre un paiement non remboursable d'un montant de **1 000 000 francs guinéens**.

La méthode de paiement sera :

- **30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;**
- **50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor ;**
- **20% au compte N° 10000281249-29 de la Commune URBAINE DE DINGUIRAYE ouvert à la Société Générale de Banque en Guinée (SGBG)/Agence de DABOLA contre une facture à la remise du DAO.**

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont une (01) originale et trois (03) copies à l'adresse ci-après **Commune URBAINE DE DINGUIRAYE, sise au Quartier KOUROULA, République de Guinée, Tél : +224 622 46 06 56 Email : [sanohbassala9@gmail.com](mailto:sanohbassala9@gmail.com)**, au plus tard **le Jeudi, 28 mars 2024 à 10Heures 00mn** en une (1) originale et trois (03) copies. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Commune URBAINE DE DINGUIRAYE, sise au Quartier KOUROULA.-République de Guinée le Jeudi, 28 mars 2024 à 10 Heures 30mn**.

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **24 000 000 francs guinéens**.

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

13. La législation régissant l'appel d'offres.

**Dinguiraye, le 26 février 2024**

Signature de l'Autorité contractante  
**Le Président de la Délégation Spéciale de la CU de DINGUIRAYE**



**Elhadj Hasmiou KOUYATE**